

Eugène LARMÉE

1835- ?

Eugène Rémy Larmée naît le 10 août 1835 à Valenton. Il est le fils de François Larmée, maçon, et Rose Rateau, la fille d'un couvreur. Il se marie à Valenton avec Eugénie Damville le 4 septembre 1860. Il est maçon comme son père et son oncle puis entrepreneur de maçonnerie jusque dans les premières années du XX^e siècle.

Il est élu Maire le 29 février 1880, réélu le 23 janvier 1881 après le refus de Charles Persent. Lui aussi déclare ne pas accepter la fonction de maire : c'est Louis Caron qui est élu et Eugène Larmée avec 11 voix sur 12 qui est proclamé adjoint.

Maire

de

février 1880 à
janvier 1881

Élu adjoint au maire de
1881 à 1884

Acte de naissance
Eugène Rémy LARMÉE
10 août 1835

Du dix août mil huit cent trente-cinq à deux heures après midi.

Acte de naissance de Eugène Rémy Larmée, du sexe masculin, né aujourd'hui à trois heures du matin chez ses père et mère, fils de François Germain Larmée et de Rose Françoise Rateau son épouse, demeurant ensemble à Valenton.

Les témoins ont été Barthélémy Dachinsky, jardinier, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Valenton, et Nicolas Pileux, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de soixante un ans, demeurant à Valenton.

L'enfant nous a été représenté et la déclaration faite par ledit François Germain Larmée, son père âgé de vingt-six ans, demeurant à Valenton, qui a signé avec les témoins et avec Nous Maire, officier de l'état civil après lecture faite.

Archives du Val de Marne :



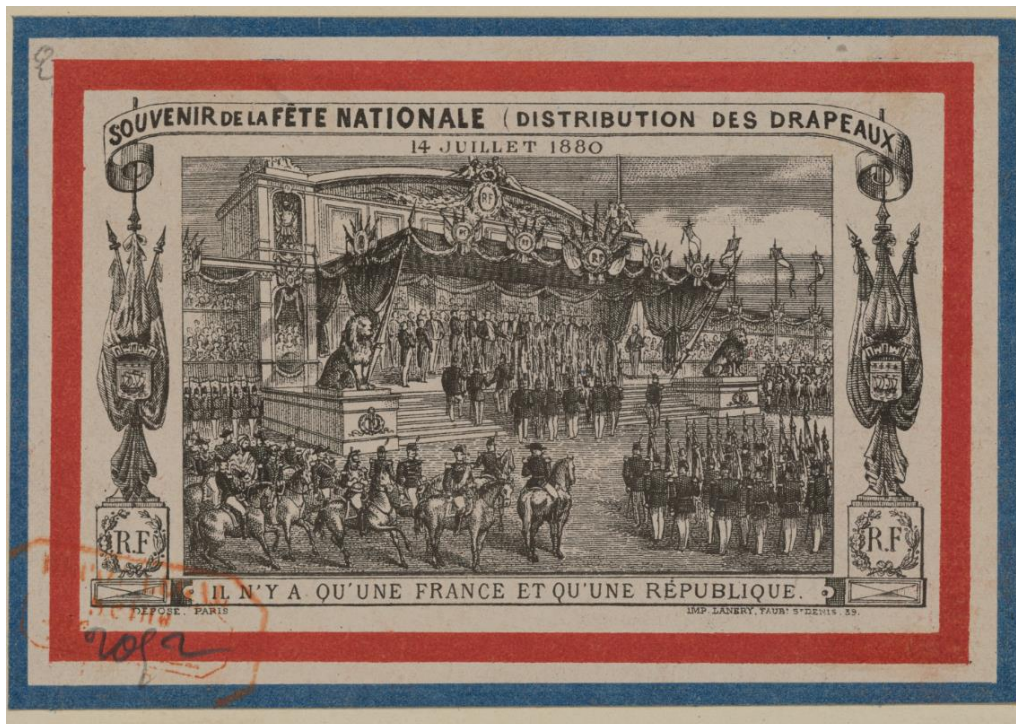
Entre février 1880 et janvier 1881, siégeaient au sein du conseil municipal présidé par M. Larmée: Louis Boyer (rentier), Louis Caron (professeur), Charles Léon Dautier (cultivateur), Alexandre Defforges (cultivateur à la Ferme de l'Hôpital), Emile Alfred Degrange (serrurier), François Duchesne (journalier), Louis Jourdain (charron), Isidore Leverdier, (jardinier), Charles Persent (négociant), Georges Saillot (menuisier) et André Jean Achille Varin (avocat à la Cour d'appel).

Voici quelques délibérations votées par le conseil municipal entre février 1880 et janvier 1881 :

- **Concernant les finances de la Commune**
 - **16 mai 1880** : Prêt de Monsieur Persent.
« Vu le mémoire des honoraires dus à Monsieur Rivière architecte, et l'offre de Monsieur Persent ;
Vu le budget et le chapitre additionnel de l'exercice courant ;
Considérant que l'imposition extraordinaire de 20 centimes pour remboursement de l'emprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectorale du 20 novembre 1874 n'expire que le 31 décembre 1886, et qu'il est impossible d'ajourner à cette date, le paiement dudit mémoire.
Le conseil municipal et les plus imposés de la commune de Valenton **acceptent les 4300,00 francs offert par Monsieur Persent pour solder avec les fonds libres portés au chapitre additionnel, le mémoire de Monsieur Rivière architecte**, laquelle somme de 4300,00 francs sera remboursée en 1887, 88, 89 avec le produit de l'imposition extraordinaire actuelle dont l'assemblée vote la prolongation et décide que les intérêts 3% seront prélevés annuellement sur le reliquat de la dite imposition après le paiement des 1679,30 francs à la caisse des dépôts et consignations (220,70 francs).
- **Concernant la Fête Nationale**
 - **11 juillet 1880** : Commémoration du 14 juillet.
« Le conseil désirant s'associer aux vues du parlement décide que **la mairie et l'ancienne maison commune seront pavoisées de jour et illuminées la nuit**, que les lanternes publiques seront allumées le soir, et que des bons de pain et de viande seront distribués aux indigents jusqu'à concurrence de 2 francs pour chacun des dix admis aux secours de quinzaine »
- **Concernant l'instruction publique :**
 - **14 novembre 1880** : création d'un gymnase.
« Vu la lettre de Monsieur le Sous-préfet en date du 12 octobre dernier relative à une subvention de 250,00 francs accordée à la commune pour l'établissement d'un gymnase.
Le conseil est d'avis de commencer immédiatement cette construction sur une surface de 50 mètres carrés sauf à continuer l'an prochain aussitôt que les ressources le permettront ».

EN FRANCE entre février 1880 et janvier 1881

- 6 juillet 1880 : le 14 juillet est adopté comme jour de la fête nationale*. Adoption du drapeau tricolore.
- 11 juillet 1880 : amnistie des Communards.
- 14 juillet 1880 : la devise "Liberté, Égalité, Fraternité" est affichée au fronton des édifices publics.
- 21 décembre 1880 : loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles : il sera fondé par l'Etat, avec le concours des départements et des communes, des établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles.



Souvenir de la Fête nationale, distribution des drapeaux, 14 juillet 1880. Format : 8,5 x 12,5 cm.

Source : Bibliothèque nationale de France.



14 juillet, Marianne, 1880. Format : chromolithographie, 32 x 47 cm. Source : Bibliothèque nationale de France.